

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 18 septembre 2020

21 Médiathèques - gratuité des tarifs pour tous les creillois

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. NACHITE	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/10/2020**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Les médiathèques de Creil accueillent diverses catégories d'abonnés. A ce jour, certains abonnés bénéficient déjà d'une gratuité en fonction de critères prédéfinis.

Permettre une gratuité à l'accès des médiathèques de Creil est un signal fort, culturellement et politiquement. D'une part, il est le symbole de l'égalité d'accès à la culture et au savoir, quels que soient les revenus ou le milieu social des usagers. D'autre part, nous savons que la « crise sanitaire » que nous traversons, va accentuer les difficultés économiques de bon nombre de creillois. La gratuité permettrait d'atténuer cette fracture sociale.

Il vous est demandé d'approuver la mise en place de la gratuité pour les abonnés creillois et les bénéficiaires du Pass Agglo, qui sera applicable à partir du 3 novembre 2020.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 18 septembre 2020,
Considérant la nécessité de favoriser l'accès à la culture pour tous et un accès facilité aux médiathèques de Creil par la mise en place de la gratuité,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la gratuité à l'accès des médiathèques de Creil pour les creillois et les bénéficiaires du Pass Agglo.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 13 OCT. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15 OCT. 2020

et publication ou notification le 15 OCT. 2020

affiché le 13 OCT. 2020

CREIL, le 15 OCT. 2020

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET